

Ségolène Royal donne un deuxième feu vert à l'éolien offshore

Ce vendredi après-midi, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a officiellement acté une nouvelle étape du projet d'implantation d'éoliennes en mer au large de Dunkerque. Elle a lancé la procédure de dialogue concurrentiel : les entreprises et l'État vont construire le projet, dont on ne connaît pas encore la date de réalisation.



Ségolène Royal a lancé une nouvelle étape du prochain d'éoliennes offshore au large de Dunkerque, ce vendredi à l'hôtel de ville de Dunkerque. PHOTO MARC DEMEURE - VDNPQR
Par Annick Michaud

Publié: 9 Décembre 2016 à 18h49 Temps de lecture: 3 min Partage :

Dans sa veste rouge à basques, Ségolène Royal a joué les pères Noël à l'hôtel de ville de Dunkerque. La ministre a lancé la phase de dialogue concurrentiel de [l'appel d'offres qui lui avait valu de retenir Dunkerque comme zone d'implantations d'éoliennes offshore, au printemps](#). Autrement dit, les entreprises intéressées vont travailler avec l'État pour monter le dossier. « Une nouveauté, a souligné la ministre, car actuellement, les délais de construction de fermes éoliennes sont trop longs. Cette procédure permettra de modifier le projet, de l'ajuster, sans avoir à refaire d'enquête publique à chaque fois. » Précieux, quand on sait que le premier appel d'offres, lancé en 2011, n'a pas encore débouché sur l'implantation d'une seule éolienne au large des côtes françaises...

Ségolène Royal a aussi annoncé « un raccourcissement des délais de recours », « le traitement des contentieux par la cour administrative d'appel de Nantes, qui sera spécialisée », et « le prolongement de la concession du domaine maritime, de 30 à 40 ans. »

« Je ne veux pas quelques dizaines d'emplois, mais une filière économique de centaines d'emplois »

Pour autant, cette nouvelle étape ne donne pas encore de visibilité sur le calendrier de réalisation d'un champ éolien offshore de 500 MW au large de Dunkerque. Une seule date avancée : février, échéance à laquelle la ministre de l'environnement souhaite que les candidats à sa construction soient sélectionnés. « *Le défi est d'être capable de construire rapidement* », a insisté Ségolène Royal, impératif pour « *sécuriser les investisseurs* ». Et donc créer de l'emploi, une attente forte de son hôte du jour, Patrice Vergriete. Le président de la communauté urbaine de Dunkerque voit dans l'étape de ce vendredi un pas vers la création d'une filière : « *J'attends ce dialogue concurrentiel avec les acteurs privés pour des engagements concrets sur l'emploi. Je ne veux pas quelques dizaines d'emplois, mais une filière économique de centaines d'emplois. Je mets la pression là-dessus car le territoire est compétitif et doit en tirer une valeur ajoutée.* »

Justement, des emplois locaux dans l'éolien, Entrepose en a dans ses cartons. L'entreprise est prête à construire, à Loon-Plage, [une usine de fabrication de mâts d'éoliennes](#), avec 400 emplois à la clé. Sauf que le groupe attend des engagements de donneurs d'ordre positionnés sur d'autres champs éoliens offshore français pour concrétiser son unité, notamment EDF. Dans le milieu industriel, on compte que l'État s'en mêle. Peut-il intervenir ? « *Oui* », répond Ségolène Royal, qui plaide pour que « *le matériel soit fabriqué en France* ». Des intentions aux actes, c'est à suivre...

Quel périmètre pour le futur champ éolien ?

Lors de la consultation du public et des acteurs du monde maritime, cet été, [le périmètre retenu pour l'implantation d'éoliennes offshore avait été vertement critiqué](#). D'une superficie de 180 km², il se trouvait trop près des côtes et de l'entrée du port à l'ouest, lui reprochaient ses détracteurs.

Depuis, assure Patrice Vergriete, il a été revu. « *Il a été ramené à 78 km². Il se trouve à 10 km des côtes et sur la partie est du port. Il répond aux attentes de la concertation* », résume le président de la communauté urbaine de Dunkerque.

« *Si besoin, il pourra être modifié avec le dialogue compétitif* », précise pour sa part Ségolène Royal.